

Colette MAGNOU

Commissaire enquêteur

14 rue Henri IV - 64320 SENDETS

(P) 06 71 16 08 06

e-mail : colette-magnou@wanadoo.fr

Sendets, le 28 novembre 2022

Monsieur le Maire de la commune d'ASSON

Mairie

20, place Saint Martin

64800 ASSON

Objet : Enquête publique portant sur la révision allégée n°1
du PLU d'Asson

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint le rapport de l'enquête publique portant sur la révision allégée n°1 du PLU, ainsi que les conclusions motivées.

Je transmets sans délai ces documents au Tribunal administratif de Pau, qui dispose de quinze jours pour éventuellement solliciter des compléments de motivations.

En vertu de l'article R.123-20 du code de l'environnement, dans le cas où vous constateriez une insuffisance ou un défaut de motivation de ces conclusions susceptible de constituer une irrégularité dans la procédure, il vous est possible d'informer Madame la Présidente du Tribunal administratif dans un délai de quinze jours, par lettre d'observation.

Dans le cas où le Tribunal administratif n'émet aucune observation dans le délai imparti, il vous appartiendra de transmettre en Préfecture le rapport et conclusions et mettre en œuvre les modalités pour que le public puisse en prendre connaissance pendant un an, en mairie et sur le site internet dédié.

Pour rappel le registre d'enquête vous a été restitué lors de la remise en main propre du procès-verbal de synthèse des observations recueillies en cours d'enquête.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes salutations distinguées.

